

Motion

Présidence du HCERES et évaluation des unités de la vague B

La Section 39 dénonce la nomination à la tête du Hcéres d'une personnalité promouvant une conception managériale de l'évaluation de la recherche, à destination des (seuls) décideurs et financeurs. Le constat d'échec de l'Aeres, il y a quelques années, a pourtant clairement démontré que cette conception de l'évaluation va à l'encontre des attentes d'une large part de la communauté scientifique. La Section souligne en outre que la nomination du nouveau président du Hcéres a été décidée par le président de la République contre l'avis majoritaire des membres des commissions parlementaires compétentes. La défiance exprimée par la représentation nationale, rare dans ce type de procédure, fait écho à celle très largement ressentie au sein de la communauté scientifique. Cette nomination ne peut donc être comprise que comme une expression supplémentaire de dédain, voire de mépris, envers ladite communauté scientifique.

Dans ce contexte, la Section rappelle qu'elle a systématiquement participé depuis le début de son mandat en 2016 aux comités d'experts mis en place par le Hcéres pour l'évaluation des unités relevant de son domaine et que, dans ce cadre, les représentant·e·s de la Section ont été soucieux de promouvoir une évaluation permettant, d'une part, de porter sur ces unités un regard extérieur collectif indépendant de leurs tutelles et, d'autre part, d'accompagner l'analyse réflexive et prospective menée par ces unités. La Section considère notamment que les échanges sur site avec les collègues de l'unité évaluée ainsi qu'avec les autres membres du comité d'experts sont une condition *sine qua non* de la qualité des processus évaluatifs et de la pertinence des évaluations. C'est pourquoi, en accord avec les UMR de la vague B, la Section demande que ces visites soient systématiquement maintenues en présentiel, le cas échéant à une date plus tardive si les restrictions liées à la crise sanitaire l'imposent. Alertée par un courrier du président du Hcéres qui semble considérer la visite comme optionnelle, la Section 39 sera donc particulièrement vigilante sur les conditions d'organisation des prochaines évaluations dans son périmètre et plus largement.

Olivier COUTARD
Président de la Section 39

Motion adoptée à l'unanimité le 17 décembre 2020

Destinataires :

- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS,
- M. François-Joseph RUGGIU, directeur de l'INSHS,
- Mme Stéphanie THIEBAULT, directrice de l'INEE,
- Mme Stéphanie VERMEERSCH, directrice scientifique adjointe, Section 39, INSHS,
- Mme Martine REGERT, directrice scientifique adjointe, Section 39, INEE,
- Mesdames et Messieurs les membres de la CPCN,
- M. William BERTHOMIERE, conseiller scientifique SHS, Hcéres,
- M. Xavier ARNAUD DE SARTRE, conseiller scientifique SHS, Hcéres,
- Mme Nathalie LANCRET, conseillère scientifique SHS, Hcéres.